

## Développement touristique et pédagogique de la Forêt de Chailluz - Aménagement de la Maison Forestière Pédagogique - Adoption du projet et passation des marchés

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Par délibération du 12 novembre 1990, le Conseil Municipal a approuvé le dossier de développement touristique et pédagogique de la Forêt de Chailluz.

L'ensemble de cette opération, estimé à 760 000 F, bénéficie des participations financières de la Région de Franche-Comté et du Département du Doubs, pour respectivement 182 700 F et 100 000 F.

Le programme comprend notamment la transformation d'une maison anciennement occupée par un bûcheron de la Ville en maison forestière pédagogique où l'activité d'animation gérée par l'ONF sera développée.

L'étude confiée aux services techniques municipaux concerne une surface d'environ 140 m<sup>2</sup> (salle pédagogique, sanitaires, bureau).

L'estimation du coût des travaux pour cette maison forestière est de 540 000 F HT à financer sur le budget autonome des forêts.

Sur proposition de la Commission Environnement et de la Commission des Bâtiments, le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver l'opération mentionné ci-dessus,

- autoriser M. le Député-Maire à lancer la procédure d'appel d'offres et à signer le marché à intervenir ainsi que les ordres de services ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget au chapitre 896/232.84502.31200.

**Mme BULTOT :** Je suis très heureuse de clore ma délégation par ce projet d'aménagement de la Maison Forestière Pédagogique de Chailluz.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Nous aussi.

**Mme BULTOT :** La forêt est un foyer de vie pour les populations urbaines. Avec la tension nerveuse, le bruit, la promiscuité, le travail et les conditions de vie, le forêt est et doit rester un lieu de contact instinctif avec la nature de repos et de calme. Ce projet de maison s'inscrit bien dans ce cadre. Au cours de ces trois années où j'avais cette délégation à l'environnement, j'ai toujours privilégié la forêt et en particulier Chailluz. J'ai milité, n'en déplaise à M. SCHWINT, pour que la Ville adhère au CALME...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Au contraire ! Je vais vous laisser du temps pour militer, alors...

**Mme BULTOT :** Quand j'étais Adjointe, je militais et je continue à militer effectivement.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Je n'y vois aucun inconvénient.

**Mme BULTOT :** Mais si, vous y voyez des inconvénients puisque vous me le reprochez.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Non, j'y vois un inconvénient quand vous militez à l'intérieur des services, c'est autre chose, ou dans votre délégation.

**Mme BULTOT :** Donc j'ai milité pour que la Ville adhère au CALME qui luttait pour une réglementation très stricte de la circulation dans les espaces naturels qu'il a obtenue. J'ai tenu à œuvrer pour une collaboration harmonieuse de différentes associations des usagers de la forêt. Nous avons favorisé le balisage de sentiers pour les adeptes de VTT et après les diverses opérations coup de point en

début de mandat, nous avons mis sur pied la brigade à cheval qui a plus un rôle de prévention que de répression. Je suis donc vraiment heureuse que cette Maison Forestière voie le jour et vienne compléter le dispositif.

Je tiens à remercier ici les gens qui m'ont aidée comme les associations de chasseurs, les agents de l'ONF, la gendarmerie, la Fédération de Protection de la Nature, la Directrice des Haras et tous ceux qui d'une manière ou d'une autre participent à pérenniser et améliorer cette forêt prisée des Bisontins.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Merci. Le Conseil Municipal est d'accord également pour ce dossier sur la Forêt de Chailluz.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale adopte ces propositions.